

OBJET : ARRET DEFINITIF DU SERVICE VOLMET FOURNI PAR LA FRANCE

La présente AIC annule et remplace l'AIC A 06/22.

1 CONTEXTE

Le service VOLMET (renseignements météorologiques destinés aux aéronefs en vol) transmet en continu par radiofréquence des informations sur la situation météorologique d'une liste d'aérodromes désignés.

Différentes sollicitations auprès des représentants de compagnies aériennes et d'usagers de l'aviation générale ont permis de conclure que le service VOLMET actuel mis en place il y a presque 50 ans peut ne plus être utile puisque les données diffusées par VOLMET peuvent être consultées plus directement et plus facilement via :

- Le service ACARS ;
- Le service d'information de vol en route ;
- Les organismes de la circulation aérienne chargés de rendre le service du contrôle à l'approche, à l'arrivée et au départ de l'aérodrome considéré ;
- Le service ATIS ;
- Les Webservices ;

De ce fait, la DGAC a mis en œuvre une expérimentation d'arrêt temporaire de 6 mois du système VOLMET qui a débuté le 10 juin 2021 afin d'évaluer les conséquences d'un tel arrêt.

2 ARRÊT DÉFINITIF DU SERVICE VOLMET FOURNI PAR LA FRANCE

L'évaluation par la DGAC du résultat de cette expérimentation est que le service français de diffusion VOLMET ne correspond plus à un besoin. Dans ce contexte, il a été décidé d'arrêter définitivement en France la fourniture du service VOLMET, et les diffusions Radio et Téléphone associées. Un NOTAM PERM a été diffusé pour informer de cet arrêt.

3 MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Les ATCO des organismes de la circulation aérienne concernés sont informés de cet arrêt définitif et sensibilisés sur la possibilité de demande supplémentaire d'informations météorologiques via les fréquences radio VHF/COM.